

« Vision du patrimoine » : le patrimoine architectural a toujours été moderne.

Ce bref mémoire se concentre sur le patrimoine bâti, et n'adresse que certaines des questions posées dans le document d'information et de réflexion de la Ville de Québec du 16 mai 2016. Mais en suggérant que tout bâtiment dit 'patrimonial' a déjà été 'moderne', il explore quelques idées concernant des problèmes aussi variés que la conciliation patrimoine / ville moderne, le rôle des nouvelles technologies, l'identification des priorités pour les dix prochaines années.

Remarques préliminaires

Tout bâtiment considéré comme 'patrimoine' aujourd'hui a déjà été 'moderne'. Afin d'expliquer cette affirmation, un exemple s'impose de lui-même : l'enceinte fortifiée fermant le Vieux-Québec à l'ouest. Pour le visiteur, cette enceinte représente l'entrée dans la vieille ville, le passage du moderne à l'ancien, la plongée dans cette ambiance historique qui fait que Québec se démarque de la plupart des autres villes nord-américaines. Pourtant, lorsque cette enceinte a été dessinée en 1716, elle était à la fine pointe de la fortification moderne. Basée sur les principes de fortification développés par le marquis de Vauban en France, elle incorpore aussi les idées de Chaussegros de Léry, son concepteur, au sujet de l'adaptation aux terrains irréguliers. C'est la modernité de ce projet, modifié et mis en chantier dans les années 1740, rétabli par les ingénieurs britanniques dans les années 1820, qui fait en sorte que l'enceinte est aujourd'hui considérée comme un élément patrimonial de première importance.

Dans une perspective un peu différente, les nombreuses constructions empruntant un style néo-médiéval, comme les portes Kent et Saint-Louis (William Lynn et Charles Baillairgé, 1878-79), ou encore l'hôtel Château Frontenac (Bruce Price, 1892-93) se distinguaient aussi par leur manière de répondre à des problèmes contemporains au moment de leur réalisation. Comme on le sait, les nouvelles portes ne sont pas vraiment des portes de ville, mais des ponts piétonniers reliant les différents segments d'une promenade aménagée au sommet du rempart ; le Château Frontenac, par sa silhouette pittoresque, son confort, ses vues sur l'extérieur (et son entrée conséquemment localisée à l'intérieur de la cour) est aussi un édifice qui se distingue par son originalité et sa modernité. On pourrait dire, en adaptant les propos de l'historien Chris Brooks, que ces styles ne doivent pas leur popularité au fait qu'ils s'inspiraient du Moyen-Âge, mais à leur capacité à répondre aux problèmes du monde moderne.¹

Il n'y a pas jusqu'aux maisons de marchands du secteur de Place Royale, avec leurs voutes sous-terraines, leur corps de logis double et leurs murs coupe-feu, qui ne soient passées à l'histoire à cause de la modernité de leur conception. On peut aussi

¹ Voir Chris Brooks, *The Gothic Revival*, Londres, Phaidon, 1999, p. 258.

considérer les maisons urbaines du début XIX^e siècle, de type londonien mais adaptées à un parcellaire français, qui contribuent au caractère des rues Saint-Louis, Saint-Stanislas, Sainte-Ursule, Sainte-Angèle et d'Auteuil. Ou encore, on peut souligner comment les grandes églises de la ville – Holy Trinity, Notre-Dame de Québec, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Roch, Saint-Charles-Borromée, Saint-Charles de Limoilou, etc. – ont marqué leur époque par les idées modernes qu'elles incarnaient. Certaines par le souci d'adaptation dont elles témoignent, d'autres par leur structure, leurs matériaux, mais toutes ces églises que l'on considère comme 'patrimoniales' se sont distinguées à leur époque par la modernité de leur conception. Tous ces exemples sont devenus patrimoine parce qu'ils ont marqué leur époque ; ils ont transformé leur milieu et ils ont pu s'imposer comme modèles en répondant de manière efficace à des besoins contemporains.

Les réponses proposées aux questions retenues ci-dessous découlent de ces remarques préliminaires.

Comment imaginez-vous la ville patrimoniale idéale?

La ville patrimoniale idéale est une ville qui conserve de manière exemplaire son patrimoine architectural et respecte le caractère de ses quartiers anciens. Ce patrimoine reflète toutes les époques de son développement. Les nouvelles constructions sont respectueuses de leur contexte, tout en faisant preuve de créativité et d'inventivité. La ville patrimoniale idéale a aussi une forte capacité de rétention de ses résidents, faisant en sorte que ses quartiers historiques restent vivants (et vivables) 12 mois par année.

De quelle façon la Ville peut-elle enrichir son patrimoine? Comment faire en sorte que les constructions et les aménagements d'aujourd'hui deviennent le patrimoine de demain?

Si on accepte l'idée que les édifices patrimoniaux d'aujourd'hui étaient, à leur époque, des constructions qui se distinguaient par leur modernité, il est clair que l'on doit favoriser, dans les nouveaux projets, une forte expression contemporaine. Ainsi, il ne doit pas y avoir d'obligation d'imiter les anciennes formes de toitures, de lucarnes, etc. Cette architecture contemporaine devrait s'harmoniser à l'ancienne autrement qu'en reproduisant les éléments dits 'caractéristiques'. Le gabarit et le rapport à l'espace public (alignement) des édifices voisins doivent être respectés afin de préserver l'harmonie des rues, mais l'architecture mimétique sans inspiration, faite uniquement pour ne pas trop déranger, devrait être évitée. C'est de cette manière que les projets d'aujourd'hui pourront devenir « le patrimoine de demain ».

Comment concilier les paysages culturels patrimoniaux et l'évolution d'une ville moderne?

La notion de paysage culturel couvre tellement large que l'on peut craindre qu'elle ne véhicule une idée figée de la ville. En effet, tout paysage construit ou aménagé est fondamentalement 'culturel', et si cette notion est extrêmement utile pour l'analyse scientifique, c'est d'abord le caractère 'remarquable' du lieu concerné qui la rend pertinente dans un cadre législatif. Bien comprise, cette notion ne s'oppose pas à l'évolution de la ville moderne, mais favorise plutôt son développement harmonieux.

On ne peut plus, au XXI^e siècle, considérer le patrimoine architectural comme une simple collection de bâtiments isolés. Il est essentiel de prendre en considération les ensembles, comme l'idée d'arrondissement historique le fait déjà pour le Vieux-Québec. À notre avis, la notion de paysage culturel permet d'abord de mieux cerner quelles sont les caractéristiques fondamentales d'un ensemble (d'une rue, d'un quartier, etc.), pour ensuite fournir un cadre ouvert à l'expression contemporaine. Elle a aussi l'avantage d'éviter une vision élitiste du patrimoine, où seulement les personnages 'riches et célèbres' seraient valorisés.

La notion de paysage culturel, telle qu'utilisée dans la loi sur le Patrimoine culturel, implique bien entendu que de nouvelles études soient faites sur plusieurs secteurs de la ville de Québec. Ceci dit, elle devrait surtout amener une transformation intéressante des critères d'intervention sur les édifices qui sont déjà reconnus comme patrimoniaux.

Par exemple, cette notion devrait ainsi permettre de mieux comprendre l'importance des perspectives visuelles dans l'espace public de Québec, et de mieux baliser l'impact des nouvelles constructions dans le paysage urbain. À notre avis, Québec n'est pas une ville de 'skyline' à l'américaine, mais plutôt une ville de perspectives visuelles et de panoramas (ex. : Florence, Istanbul, etc.). Ce point, qui nous semble fondamental, pourrait être étudié à l'aide de la notion de paysage culturel.

Face à l'essor des nouvelles technologies, peut-on imaginer de nouvelles façons de gérer et d'enrichir notre patrimoine?

Les nouvelles technologies de l'information peuvent contribuer à démocratiser les connaissances sur le patrimoine en les rendant plus accessibles et plus faciles d'utilisation. Sur ce plan, la base de données en ligne sur le patrimoine urbain de Québec est un outil qu'il faudrait continuer à enrichir et à développer. En fait, cette base de données est très utile, mais souffre d'un manque de mise à jour des notices historiques concernant pour plusieurs bâtiments.

Par ailleurs, les nouvelles techniques d'éclairage pourraient être davantage exploitées afin de mettre en valeur le patrimoine urbain. Les façades d'églises pourraient faire l'objet d'un éclairage nocturne plus intéressant (ex. : aucune éclairage n'existe pour mettre en valeur l'église Saint-Roch). Les rues commerciales possédant des édifices de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle (rue Saint-Jean extra muros; rue Saint-Joseph) gagneraient beaucoup à être mises en valeur par un éclairage nocturne spécifiquement conçu pour leurs façades en hauteur, dont l'architecture est tellement intéressante (au lieu d'un éclairage limité au niveau de la rue, et laissant les façades complètement dans l'obscurité).

Quelles devraient être les priorités de la Ville pour les 10 prochaines années en matière de patrimoine?

- Revoir les critères de conservation et de restauration en fonction de la notion de paysages culturels.
- Revoir les critères concernant les nouvelles constructions dans les secteurs anciens pour favoriser l'expression contemporaine.
- Faire des études qui permettront de citer les intérieurs remarquables encore existants, puisque la loi sur le Patrimoine culturel couvre les intérieurs.
- Faire en sorte que toutes les nouvelles études prennent en compte la notion de paysages culturels.
- Développer, enrichir, mettre à jour la base de données en ligne.
- Mieux mettre en valeur les façades d'églises par un éclairage nocturne intéressant.
- Mettre en valeur le caractère patrimonial des rues commerciales du début XXe siècle (Saint-Jean ; Saint-Joseph), notamment par un éclairage nocturne approprié.

Marc Grignon

Professeur d'histoire de l'architecture à l'Université Laval

Résident de l'arrondissement La Cité-Limoilou (quartier Saint-Roch).